



**Candidature à l'agrément
d'organisation couple qui
stimule le développement
durable**

Table des matières

- [1. Associations 21 et ses membres](#)
 - [1.1. Un peu d'histoire](#)
 - [1.2. Statuts et charte](#)
 - [1.3. Mise en œuvre de 2006 à 2012](#)
- [2. Plan d'approche à 5 ans pour stimuler le développement durable](#)
 - [2.1. Concertation sociétale](#)
 - [2.1.1. Fédéral](#)
 - [2.1.2. International](#)
 - [2.1.3. Régional](#)
 - [2.1.4. Entre associations](#)
 - [2.2. Tracer la voie du développement durable](#)
 - [2.2.1. Groupes de travail et plaidoyers thématiques](#)
 - [2.2.2. Balises à prendre en compte](#)
 - [2.2.3. Cultiver les alliances sur la voie du DD](#)
 - [2.3. Focus sur les dynamiques collectives de transition](#)
 - [2.3.1. Investigation – de septembre 2013 à avril 2014](#)
 - [2.3.2. Dissémination – d'avril 2014 à avril 2015](#)
 - [2.3.3. Ré-élaboration – de janvier à décembre 2015](#)
 - [2.4. Signalétique](#)
- [3. Coordination de la plate-forme](#)
 - [3.1. Financement](#)
 - [3.2. Organisation](#)

1. Associations 21 et ses membres

Associations 21 est une plate-forme francophone d'associations et d'organisations citoyennes qui travaillent dans différents secteurs de la société: développement durable, environnement, aménagement du territoire, santé, culture, économie sociale, éducation, genre, associations dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent, relations nord-sud, droits humains.

1.1. Un peu d'histoire

C'est sous l'impulsion de la ministre Freya Van den Bossche (2004) puis de la secrétaire d'état au développement durable Els Van Weert qu'en 2005, des discussions ont été entamées entre associations actives en Belgique francophone, pour définir la meilleure façon de constituer une plate-forme commune. À l'instar du VODO (Vlaams overleg duurzame ontwikkeling), il s'agissait de créer un organe facilitant la représentation de ses membres – organisations d'intérêt sociétal – dans les organes de concertation sociale dédiés au développement durable telles que le CFDD, ainsi que leurs relations dans la recherche de positions communes. La Fondation pour les Générations Futures fut désignée – et financée – pour mettre en oeuvre ce processus qui a abouti à la création d'Associations 21.

1.2. Statuts et charte

Nos statuts parus au Moniteur du 20/07/2006 (en ligne sur le site d'Associations 21 : http://www.associations21.org/IMG/pdf/as21_statuts_2006.pdf) présentent 25 organisations membres fondateurs. Ce sont toutes des organisations d'intérêt sociétal. D'autres les ont rejoints depuis. En annexe 1, leur liste complète; les annexes 2 et 3 sont les modifications statutaires de 2010 et 2012 qui concernent l'adresse du siège social et l'identité des membres du Conseil d'administration.

Les articles 3 et 4 des statuts, définissant le but et les objectifs de l'association, n'ont jamais été modifiés depuis la création de notre plate-forme :

Art. 3. But de l'association:

L'association a pour but une meilleure intégration des principes du développement durable dans toutes les politiques menées et dans les projets mis en oeuvre dans les divers secteurs d'activité de la société ; ceci, afin de permettre à toutes et à tous d'accéder, ici et ailleurs, maintenant et demain, à une vie de qualité.

Les principes fondamentaux auxquels se réfère l'association sont explicités dans la Charte fondatrice adoptée par les membres fondateurs.

Art. 4. Objectifs de l'association:

Pour atteindre son but, l'association fonctionne comme un facilitateur de réflexions et d'actions communes sur le développement durable. Elle se conçoit comme un incubateur, une structure d'impulsion et de point d'appui pour favoriser l'émergence concrète de projets intersectoriels en lien avec le développement durable.

L'association exerce deux fonctions principales (A et B) au service de trois objectifs (1, 2, 3) :

- A. *Assurer une meilleure information des membres sur le développement durable par la circulation de l'information entre eux et la recherche d'informations pertinentes sur le développement durable de manière à (1) Elaborer une réflexion critique transversale et (2) Assurer une fonction de veille et d'alerte ;*

- B. *Faciliter la naissance, la réalisation et le suivi de projets (actions, réflexions, avis internes ou externes) menés en partenariat par des organisations membres de manière à (3) Contribuer à imaginer, expérimenter et promouvoir des modes soutenables et équitables de production, de consommation, d'organisation et de décision respectueux des droits et aspirations légitimes des générations présentes et futures.*

Charte : <http://www.associations21.org/Charte-fondatrice>

1.3. Mise en œuvre de 2006 à 2012

A partir de 2006, l'engagement d'une coordinatrice a permis de concrétiser cette mission. A titre d'exemple, voici quelques actions menées, dont on a pu mesurer l'impact ou assurer le suivi:

Initiatives d'Associations 21	Suivi et résultats
<p><i>Juin 2006:</i> Réponse concertée à la consultation organisée par les Gouvernements régionaux et communautaire en ce qui concerne l'établissement d'un Pacte associatif.</p> <p>Cf. Le pacte associatif, vous vous souvenez ? http://www.associations21.org/Le-Pacte-associatif-vous-vous</p>	<p><i>Février 2009:</i> adoption en seconde lecture du texte de la Charte Associative par les gouvernements de la Communauté Française, de la Région Wallonne et de la RBC.</p> <p><i>20/09/2012:</i> décision de la mettre en œuvre.</p> <p><i>16/07/2013:</i> dernière consultation avant l'adoption de l'accord de coopération entre les 3 entités pour concrétiser cette mise en œuvre!</p>
<p><i>Octobre 2006:</i> Interpellation du Ministre Président de la Région wallonne et de la Ministre Présidente de la Communauté française: A quand une (vraie) stratégie de développement durable?</p>	<p><i>Juin 2013:</i> vote au Parlement Wallon d'un décret cadre pour l'élaboration de la stratégie wallonne de développement durable et projet de la 1ère stratégie soumis à consultation.</p>
<p><i>13 février 2007:</i> lettre ouverte d'Associations 21 et de VODO aux députés fédéraux pour promouvoir l'introduction d'une définition du développement durable dans la constitution.</p>	<p><i>13 mars 2007:</i> vote au Parlement Fédéral de l'introduction d'une définition du développement durable dans la constitution.</p>
<p><i>Mars 2007:</i> participation d'Associations 21 à l'Apport des ONG européennes à la CDD 15 (Commission du développement durable de l'ONU).</p>	<p><i>2012-2013:</i> participation d'Associations 21 aux travaux de la société civile belge avant, pendant et après Rio+20, suivi des travaux de l'agenda post-2015 de l'ONU via la coormulti et le CFDD.</p>
<p><i>Octobre 2007:</i> mise au vert d'Associations 21 pour formuler une vision de la société à l'horizon 2021.</p>	<p><i>2011-2012:</i> contribution de la société civile (http://www.rioplus20.be/fr/node/30, projet Télescope I) à l'élaboration d'une vision à long terme (VLT) de la Belgique fédérale.</p> <p><i>17 mai 2013:</i> adoption de la VLT par le gouvernement fédéral.</p>
<p><i>Février 2008:</i> lettre d'Associations 21 et VODO à divers Ministres (fédéraux et régionaux) sur les risques d'une directive UE incluant les agro carburants dans la promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables.</p>	<p><i>2012-2013:</i> suivi de l'évolution législative sur les agro carburants par un groupe de travail ad hoc coordonné par le CNCD, dont Associations 21 relaie régulièrement les travaux: http://www.associations21.org/La-Belgique-veut-plus-d</p>

<p><i>Mars 2008</i>: en appui aux ONG d'environnement, suivi des travaux du Printemps de l'Environnement organisé par le Ministre fédéral du climat et de l'énergie Paul Magnette.</p>	<p><i>Mai 2010</i>: compte-rendu public des résultats du Printemps de l'Environnement. Présence d'Associations 21 à cette séance e information aux membres.</p>
<p><i>Janvier 2010</i>: Facilitation d'Associations pour l'élaboration d'une position des ONG sur le projet de loi modifiant la loi de 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.</p>	<p>2010 : réforme de la loi de 1997: limitation du nombre de sièges dévolus aux ONG au CFDD, fondement légal de la vision à long terme et de l'évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable.</p>
<p><i>2010</i>: suivi des travaux du GT alimentation-agriculture du CFDD qui publie en 2010 un avis « Système alimentaire durable » et transmission d'un input concerté des associations en vue d'un avis « protéines animales et végétales ».</p>	<p><i>2012-2013</i>: suivi des matières alimentation et agriculture via le Réseau de soutien à l'agriculture paysanne. Participation aux mobilisations citoyennes et paysannes sur la réforme de la PAC, élaboration de deux avis sur le projet de code wallon de l'agriculture.</p>
<p><i>Déc 2010</i>: publication de « Regards croisés sur le développement durable: boîte à outils à l'usage de la société civile ». Explications sur le DD à travers les points de vue des membres d'Associations 21.</p>	<p><i>2011-2012</i>: diffusion de 1500 exemplaires de cette publication via les organisations membres et divers organismes: enseignement, éducation permanente, pouvoirs publics...</p>
<p><i>Mars 2011</i>: contributions d'Associations 21 au forum du CFDD sur l'efficacité des ressources: l'innovation technologique ne suffit pas, sans innovation sociale, risque d'effet rebond: http://www.associations21.org/Efficacite-des-ressources</p>	<p><i>2012-2013</i>: suivi de ce thème au fil des travaux sur les modes de production et de consommation durable du local (via nos associations membres et partenaires) à l'international (cadre de programmes à 10 ans adopté par l'ONU suite à Rio+20).</p>
<p><i>2011</i>: participation à la formulation de 2 avis du CFDD en prévision de Rio+20.</p> <p><i>Octobre 2011</i>: faute d'un accord au sein du CFDD pour un avis commun sur le zero draft de Rio+20, formulation d'un avis associatif: http://www.associations21.org/Renouveler-nos-engagements-pour</p> <p><i>Mars 2012</i>: organisation du forum associatif « en prévision de Rio+20 avec le VODO et les couples de coopération au développement: http://www.rioplus20.be/ (Télescope II).</p>	<p><i>2012</i>: participation active de la Belgique aux travaux de Rio+20 et, au sein de la délégation Belge, participation active de la société civile. Rôle d'Associations 21: faciliter dans ce cadre la communication entre ONG; entre ONG et négociateurs + communication externe (presse) et en ligne: http://www.associations21.org/-Rio-20-</p> <p><i>Septembre 2012</i>: feed-back de Rio+20 lors d'une AG d'Associations 21: http://www.associations21.org/Rio-20-qu-en-retenir</p>
<p><i>2007-2012</i>: participation aux activités de la Coalition Climat. En 2012, Sing for the Climate a entraîné la participation de 380.000 personnes! Le clip enregistré à cette occasion a été projeté en séance plénière du sommet climat de Doha en décembre 2012 : http://www.singfortheclimate.com/NL/default.aspx</p>	<p><i>2012</i>: grâce à l'action concertée entre ONG francophones et néerlandophones, et malgré l'échec de Copenhague en 2009, le climat reste une préoccupation incontournable dans l'agenda des ministres fédéraux et régionaux, et les négociateurs jouent un rôle positif dans les sommets climat internationaux. Des ONG participent aux travaux de la délégation belge.</p>

2. Plan d'approche à 5 ans pour stimuler le développement durable

Pour stimuler le développement durable durant les 5 années pour lesquelles l'agrément est demandé, voici un plan sur 3 axes (2.1, 2.2 & 2.3):

2.1. Concertation sociétale

***Objectif:** dans la perspective d'un nouveau pacte social auquel la société civile entend contribuer activement, et dans le contexte de la mise en oeuvre de la 6ème réforme de l'Etat, permettre une concertation cohérente entre nos associations membres actives à différents niveaux (fédéral, international et régional), en veillant à la transversalité de nos activités et analyses.*

Parmi nos associations membres, certaines sont plutôt actives aux niveaux international et fédéral (ex. ONG de coopération au développement), d'autres plutôt au niveau régional (ex. ONG d'environnement), d'autres encore ont des activités qui concernent tous les niveaux de pouvoir, du local à l'international (ex. organisations de lutte contre la pauvreté, économie sociale).

Cette réflexion critique transversale déjà inscrite dans notre programme 2010-2014 se poursuivra de 2013 à 2018, tant horizontalement que verticalement (top down + bottom up) :

2.1.1. Fédéral

- **CFDD:** Facilitation de la concertation entre associations dans le cadre de la préparation des avis du Conseil Fédéral du Développement Durable, en tenant compte des points de vue émanant du terrain, ou échangés dans le cadre d'activités régionales.
- **CFDD:** Participation aux travaux des GT "stratégie" et "relations internationales".
- **SPPDD:** participation aux consultations menées par le Service Public Programmatique Développement Durable, la CIDD ou d'autres instances. Contribution de la société civile au Plan Fédéral de Développement Durable.
- Diffusion d'informations aux associations ne siégeant pas au CFDD, notamment via la newsletter bi-mensuelle. Facilitation de leur participation aux avis et consultations émanant d'autres instances (exemple: l'APERRE pour a trait à l'énergie renouvelable....)

2.1.2. International

- **Coormulti** : suivi des débats internationaux dans le cadre post-Rio+20 puis post-2015.
- Concertation en vue de la participation de certaines associations à des événements mondiaux.
- Contacts avec la société civile internationale via l'ANPED, <http://www.beyond2015.org/>, les membres d'association²¹ qui font partie de réseaux internationaux (Oxfam – WWF) ou d'autres plates-formes.
- Diffusion en Belgique francophone des informations concernant :
 - les objectifs de développement durable (SDG).
 - le cadre de programme à 10 ans concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP SCP).
 - Les indicateurs alternatifs au PIB

- Les principes d'équité et de solidarité dans le développement durable (ex. nécessité de combiner une diminution de l'empreinte écologique chez ceux qui «surconsomment» avec la réalisation du droit au développement)
- Le partage des ressources et les enjeux de leur financiarisation, les biens communs ("commons")...
- Traduction en français de pétitions et "statements" d'ONG internationales sur ces sujets pour faciliter leur diffusion vers les associations francophones.

2.1.3. Régional

- Facilitation de la concertation entre associations dans le cadre d'avis sur des politiques régionales, en tenant compte des points de vue échangés dans le cadre de la concertation au niveau fédéral.

2.1.4. Entre associations

- Organisation de débats entre associations avec, le cas échéant, des invités experts, représentant des pouvoirs publics ou des partenaires sociaux pour faire le point sur un sujet d'actualité nécessitant une concertation ponctuelle entre associations (à la différence des concertations régulières dans le cadre des groupes de travail, cf. point 2.3.1).
- Participation aux activités des associations membres et transmission des inputs des initiatives de terrain dans la concertation sociétale régionale et fédérale.
- Valorisation de la diversité des points de vue s'exprimant dans le vaste champ de la société civile, avec le souci constant de relayer la voix des populations les plus fragilisées au nord comme au sud de la planète.

2.2. Tracer la voie du développement durable

2.2.1. Groupes de travail et plaidoyers thématiques

Objectif: *formuler les positions communes des associations pour clarifier et acter le résultat de leurs échanges, valoriser l'expertise qui s'en dégage, et mettre ainsi à la disposition de tous leurs interlocuteurs (publics ou privé) des plaidoyers clairs, régulièrement actualisés → **support lobbying.***

Depuis 2010, des groupes de travail (GT) élaborent des plaidoyers thématiques. Ceux qui existent déjà doivent être régulièrement actualisés, d'autres plaidoyers sont prévus ou en chantier. Chaque GT se réunit en moyenne 4 fois par an.

Chaque année, l'Assemblée générale d'Associations 21 choisit:

- soit un thème "sectoriel" supplémentaire en vue de construire en deux ans un nouveau plaidoyer lié aux besoins fondamentaux (ex. alimentation, habitat)
- soit un thème transversal: ex. modes de consommation et de production, dynamiques collectives de transition.

Travaux en cours:

Années	Thèmes	Réalisé:	planifié:
2010-2011	Alimentation & agriculture	<p><i>Octobre 2011</i> : publication du plaidoyer pour un système alimentaire durable http://www.associations21.org/Pour-un-systeme-alimentaire <i>Janvier 2013</i>: Sur cette base, coordination par Associations 21 d'un 1er avis associatif sur le projet de code wallon de l'agriculture. <i>Avril 2013</i>: débat sur l'alimentation durable en Région Bruxelloise, et l'enjeu du commerce équitable local, avec les acteurs publics et privés concernés. <i>Mai 2013</i>: participation au 2ème avis sur le code wallon de l'agriculture coordonné par IEW.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation du plaidoyer d'Assoc. 21 ● Suivi de l'évolution du projet de code wallon de l'agriculture (3ème avis demandé par le Ministre Di Antonio pour le 8/9/13). ● Suivi de l'évolution du débat sociétal sur l'agroécologie, aux différents niveaux de pouvoirs, et sur l'influence des interactions entre ces niveaux.
2011-2012	Habitat	<p><i>Déc.2012</i> : publication du plaidoyer pour un habitat durable http://www.associations21.org/IMG/pdf/2012-12_associations21_habitat_durable_plaidoyer_logos-2.pdf. <i>30/05/2013</i>: rencontre avec des parlementaires wallons sur les sujets abordés dans ce plaidoyer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des initiatives parlementaires, gouvernementales ou autres, sur l'habitat permanent en zones de camping (HP). ● Actualisation du plaidoyer sur l'HP & sur d'autres sujets.
2012-2013	Modes de consommation et de production durables	1ère version du plaidoyer disponible fin 2013.	<ul style="list-style-type: none"> ● Publication fin 2014. ● Valorisation du plaidoyer auprès des différents niveaux de pouvoir.
2013-2015	Dynamiques collectives de transition	<p>Cf chapitre 2.3. 1er semestre 2013: élaboration du projet. 2ème sem. 2013: démarrage</p>	Poursuite du projet jusque fin 2015. Au fil des visites d'initiatives de transition, des constats et revendications seront consignés en vue d'alimenter les travaux des différents GT thématiques.

A plus long terme:

Remarque: depuis 2010, on se rend compte de l'importance du suivi des matières déjà traitées. Si on continue à ajouter un thème chaque année, au total, la charge de travail liée à ce suivi, s'accroît considérablement.

Dès lors, à partir de 2014 et jusqu'en 2018, l'AG procédera à une évaluation annuelle de ce volet d'activité. Sur cette base, elle fixera des priorités:

- soit poursuivre le travail sur un thème déjà traité
- soit en choisir un nouveau:
 - thèmes sectoriels liés aux besoins fondamentaux: énergie, mobilité, santé, formation, emploi, enseignement, culture
 - thèmes transversaux: ex. biens communs.

2.2.2. Balises à prendre en compte

Le contenu des plaidoyers et le choix des thèmes tiendront compte de la **vision stratégique fédérale à long terme** (VLT) de développement durable approuvée par le Gouvernement Belge le 17 mai 2013. Parmi les 4 défis, 15 thématiques, 55 objectifs et indicateurs et la Vision à long terme (<http://www.indicators.be/>), on pointe déjà :

- La cohésion sociale et la lutte contre la précarité qui constituent une préoccupation transversale centrale dans tous les travaux d'Associations 21.
- Les effets des dégradations environnementales sur la santé qui sont pris en compte dans le cadre des travaux des différents GT.
- Des emplois décents, une gestion durable des ressources naturelles et la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre: principaux défis qu'impliquent les changements de modes de consommation et de production envisagés par la société civile.

Il sera également tenu compte de l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD/MDG) et de la définition des **Objectifs de Développement Durable** (ODD/SDG) qui concerneront l'ensemble de la communauté mondiale à partir de 2015. Ceci, afin que nos constats et revendications fassent le lien entre ces objectifs fixés par la communauté internationale et les réalités de terrain auxquelles nous sommes confrontés.

L'approche des **Biens communs** ("commons") sera illustrée par des exemples concrets: de quels biens communs on parle (ex. le climat, les ressources naturelles) et comment on les gère (ex. rôle de l'Etat et des différentes composantes de la société).

2.2.3. Cultiver les alliances sur la voie du DD

Nos activités nous amènent régulièrement à rejoindre les positions ou travaux d'autres organisations ou de coalitions thématiques, ponctuelles ou régulières. Ainsi, en 2013 Associations 21 est membre de la Coalition Climat, du Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne, et du groupe exploratoire en vue de l'organisation d'un Festival des Biens Communs; Associations 21 participe activement aux travaux de ces groupes.

Associations 21 suit de plus loin et relaie auprès de ses membres les travaux d'autres groupes tels que le GT Agro-carburants coordonné par le CNCD. La mailing list permet de consulter régulièrement les membres quant à l'enjeu de co-signer des appels lancés par divers acteurs de la société civile, ou de participer à l'un ou l'autre événement.

De 2013 à 2018, ces collaborations s'adapteront aux priorités fixées par les associations membres en fonction de l'actualité et des opportunités créées par le projet décrit ci-dessous en point 2.3.

2.3. Focus sur les dynamiques collectives de transition

A partir du 2ème semestre 2013 et jusqu'à fin 2015, Associations 21 et ses membres emprunteront les chemins de traverse, à la découverte d'initiatives de transition vers une société durable, initiatives portées par des dynamiques collectives qui combinent des enjeux sociaux, économiques, environnementaux, éducatifs et culturels.

But final: montrer que la transition juste est non seulement possible mais qu'elle se réalise déjà, en faisant émerger des pratiques inspirantes, des méthodologies transposables pour les associations, et in fine redonner de l'espoir aux citoyens, susciter l'émulation.

2.3.1. Investigation – de septembre 2013 à avril 2014

***Objectif:** construire une base de compréhension commune des dynamiques collectives rendant ces initiatives possibles, dégager des méthodes et pistes d'actions pour les associations.*

Les associations participantes vont organiser des visites-découvertes d'initiatives locales en divers endroits de Wallonie et de Bruxelles, réservées dans un premier temps à leurs membres (petits groupes). Ces journées seront organisées tous les deux mois et combineront la visite de 2 ou 3 projets dans une même région ou localité, en visant une répartition équilibrée de visites sur le plan géographique et des secteurs approchés (agroécologie, logement, économie sociale, éducation...)

La méthodologie du processus sera affinée au fil des rencontres avec les porteurs de projet visités, de manière à tenir compte au mieux des besoins des partenaires (participants aux visites, initiatives visitées). Sur cette base, les associations participantes poursuivront leur réflexion commune sur la transition, en partageant leurs expériences respectives.

2.3.2. Dissémination – d'avril 2014 à avril 2015

***Objectif:** médiatiser progressivement les initiatives de transition et la diversité des dynamiques collectives, pour les rendre populaires, montrer aux citoyens que « c'est possible », à quelles conditions, quel rôle y jouent les associations, comment tout cela « fait mouvement » et confère du sens : même si ces activités semblent isolées et marginales, petit à petit, une masse critique se profile, dont l'ensemble de la société et les politiques doivent tenir compte. Ce faisant, améliorer notre capacité collective à communiquer sur le sujet et permettre aux porteurs des initiatives de se rencontrer.*

A partir d'avril 2014, et tout en poursuivant les visites, des reportages réalisés lors de celles-ci seront mis en ligne sur un site internet attrayant qui permettra de situer les dynamiques collectives de transition dans le temps et dans l'espace. Des visites accessibles à un plus large public seront incluses dans le cycle.

Un premier compte-rendu public des initiatives visitées est prévu en avril 2014. Début 2015, nous souhaitons contribuer à l'organisation d'un événement rassembleur, co-construit avec d'autres acteurs sociétaux, telle la communauté scientifique, sur la transition juste. Des contacts avec les acteurs du Transitie Netwerk Middenveld permettront de faire le lien avec les activités en Flandres sur la transition vers le développement durable.

2.3.3. Ré-élaboration – de janvier à décembre 2015

Objectif: *consolider les initiatives, susciter leur multiplication et ainsi amplifier le mouvement, la masse critique des initiatives de transition afin de les rendre à la fois incontournables et pérennes.*

Parallèlement à la dissémination, Associations 21 et les organisations plus spécialement impliquées dans cette activité contribueront à l'élaboration d'outils techniques et méthodologiques permettant de soutenir les initiatives de transition ou d'en susciter de nouvelles, en collaboration avec les acteurs concernés. Les réseaux d'entraide entre ces acteurs seront encouragés, de même que l'intégration de ces outils dans les programmes de l'enseignement et les pratiques d'éducation permanente.

2.4. Signalétique

Objectif: *valoriser le travail engrangé dans les plaidoyers (2.2) et les outils développés durant la 3ème étape du projet Transition (2.3.3).*

De 2016 à 2018, Associations 21 et ses membres développeront les outils les plus adaptés à la mise en valeur des progrès des associations et acteurs de la société civile dans la transition vers un développement durable : mapping, partenariats médias, formations, etc.

3. Coordination de la plate-forme

3.1. Financement

Pour assurer un travail de qualité et vu la complexité des matières suivies par la coordination d'Associations 21, une stabilité des ressources humaines est nécessaire, ce qui implique un financement fiable dans des délais qui ne mettent pas en péril :

1. 1 contrat d'emploi de niveau universitaire à durée indéterminée (CDI) à temps plein toute l'année et 1 CDI à temps partiel (1/2 jour par semaine) pour une aide à la gestion financière.
2. L'engagement d'1 CDD (durée déterminée) en soutien quand des financements supplémentaires le permettent, émanant de la Région Wallonne ou d'autres instances, avec à terme, l'objectif de stabiliser un 2ème emploi à temps plein via un CDI.
3. Le maintien du siège social et du bureau d'Associations 21 dans un cadre techniquement approprié, tel que la Maison du Développement durable Mundo-B, Bruxelles.

Dès la création d'Associations 21, les membres ont eu la prudence de limiter les ambitions d'Associations 21 à une coordination légère et souple, afin d'éviter les chevauchements d'activités et les effets de concurrence entre la plate-forme et ses associations membres qui gardent leurs prérogatives et activités respectives.

Budget : le financement sollicité dans le cadre de l'agrément en tant qu'organisme couple de développement durable, sera complété d'une part par les cotisations des membres (en vigueur depuis 2012), d'autre part par des subsides régionaux ou émanant d'autres instances, le cas échéant (ex. Loterie Nationale)

année	Dépenses				Recettes			
	Masse salariale	frais fixes	projets	TOTAL	Fédéral	Autres subsides	res. propres	TOTAL
2013	84.000	5.650	24.350	114.000	67.000	44.000	3.000	114.000
2014	70.622	6.083	14.941	91.645	68.575	20.000	3.071	91.645
2015	72.281	6.226	15.292	93.799	70.186	20.470	3.143	93.799
2016	73.980	6.372	15.651	96.003	71.835	20.951	3.217	96.003
2017	75.718	6.522	16.019	98.259	73.524	21.443	3.292	98.259
2018	77.498	6.675	16.395	100.568	75.251	21.947	3.369	100.568

3.2. Organisation

Tâches et activités permettant d'assurer la bonne marche d'Associations 21 jusqu'en 2018:

1. Gestion administrative : secrétariat, comptabilité, gestion financière.
2. Gestion des ressources humaines : encadrement par le CA du personnel CDI, lui-même chargé de l'encadrement des stagiaires et autres collaborateurs ponctuels ou réguliers.
3. Conseils d'administration : tous les deux mois ou plus, selon les besoins. Soulignons l'engagement important des membres du CA, dont la composition est régulièrement renouvelée, afin d'assurer une certaine rotation dans la prise de responsabilités
4. Assemblées générales : 2 à 3 assemblées par an.
5. Évaluation et planification.
6. Gestion durable (économies d'échelle et bien-être au travail que permettent les bureaux partagés à Mundo-B, écoconsommation, dématérialisation, mobilité multi-modale).
7. Contacts avec les membres: téléphoniques, de visu, par e-mail, via la mailing list...
8. Diffusion d'informations via le site <http://www.associations21.org/>, la newsletter bimensuelle (les "Brèves"), les réseaux sociaux ou autres s'il échet.
9. Gestion de projets: coordination de la mise en œuvre d'outils & supports collaboratifs, et de l'événementiel y afférant.
10. Prises de parole dans divers lieux de débats et médiatisation: selon les opportunités et partenariats médias possibles et souhaitables.